

LE SNUEP-FSU ÉCRIT À LA MINISTRE >

Le 5 septembre dernier, le SNUEP-FSU adressait une lettre à la ministre de l'Éducation nationale, Mme Najat Vallaud-Belkacem. Par ce courrier, le SNUEP-FSU sollicitait une audience dans les meilleurs délais afin de pouvoir discuter des dossiers urgents relevant de l'enseignement professionnel public, encore trop souvent traités à la marge. À ce jour, le SNUEP-FSU n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande.

Du 27 novembre au
4 décembre 2014

je vote



Lettre à la ministre de l'EN
Paris, le 5 septembre 2014

Madame la ministre,

L'enseignement professionnel public est une particularité française qui est une chance pour notre pays. En permettant aux élèves le plus souvent issus des CSP les plus défavorisées et généralement les plus éloignés de la culture scolaire, de pouvoir apprendre un métier tout en bénéficiant des atouts de l'école, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire offre une formation globale de qualité. Elle est un outil de remédiation et un facteur de cohésion sociale et d'aide à insertion professionnelle, lequel n'est pas encore assez reconnu et mis en valeur.

L'enseignement professionnel public participe depuis de nombreuses années à la démocratisation scolaire ; le baccalauréat professionnel a d'ailleurs fortement contribué à rendre effectif l'objectif des 80 % d'accès à ce diplôme d'une classe d'âge. Il permet aussi la réduction des inégalités scolaires en limitant les sorties sans qualification et l'augmentation du niveau de qualification des jeunes. Cette voie de formation en prise avec les milieux professionnels illustre de façon concrète et tous les jours que l'Éducation nationale n'est pas déconnectée du monde de l'entreprise.

>>>

Sommaire

- > Le SNUEP-FSU écrit à la ministre de l'EN..... P 1-2
- > Bac GA : Halte au saccage. Postez les cartes P 3
- > Fin de la clause-butoir ! P 4
- > Lettre aux agent-es de la Fonction publique..... P 5
- > Jeunes sans-papiers : lettre au 1^{er} ministre..... P 6
- > Adaptation de la société au vieillissement..... P 7
- > Loire Atlantique : refuser les pressions des obscurantistes P 8
- > Le SNUEP-FSU dans la presse..... P 9

>>> Cependant, l'enseignement professionnel public souffre encore aujourd'hui d'un déficit d'image et les dernières réformes mises en place, notamment celle qui a généralisé le Bac Pro en 3 ans, ont renforcé l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontés les enseignant-es pour faire réussir tous leurs élèves. La refondation de l'École n'a pas non plus permis de revaloriser cette voie et l'ensemble des chantiers qui se sont ouverts ont écarté les problématiques spécifiques à l'enseignement professionnel public et ont exclu ses enseignant-es de toutes mesures catégorielles permettant de réelles améliorations de leurs conditions de travail et de revalorisation du métier.

Alors que de nombreux rapports, dont beaucoup émanent de vos services, actent le fait que l'enseignement professionnel public concentre les difficultés les plus importantes (échec scolaire, décrochage, résultats au baccalauréat insatisfaisants, souffrance au travail des personnels, difficultés de recrutement...), aucune mesure concrète n'a encore été prise pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des collègues.

S'il y a encore des choses à améliorer au niveau de la conception des diplômes et du travail des CPC ou encore dans la mise en œuvre des PFMP, l'enseignement professionnel public, ses personnels et ses élèves attendent plus de votre nomination. La mise en œuvre de la feuille de route de la conférence sociale n'est pas la réponse attendue ni par les personnels ni par les élèves. Le discours récurrent sur le développement de l'apprentissage dans l'Éducation nationale ou la labellisation de nouveaux campus des métiers et des qualifications ne l'est pas non plus.

Lors de cette audience nous souhaitons aborder :

- les éléments présents dans la feuille de route de la conférence sociale de juillet que vous entendez mettre en œuvre ;
- les difficultés inhérentes à la réforme du baccalauréat professionnel 3 ans, imposée sous le gouvernement précédent et aucunement remise en cause à ce jour (parcours, évaluation, contenus d'enseignement, PFMP...) ;
- le décrochage scolaire ;
- la souffrance au travail des enseignant-es devenue très alarmante ;
- le recrutement problématique des PLP et leur formation.

L'enseignement professionnel public doit enfin être reconnu à sa juste valeur et vous devez enfin lui donner les moyens de faire progresser tous les élèves pour permettre une diminution des sorties sans qualification.

Nous continuons à penser qu'il a un rôle majeur à jouer dans le système éducatif comme dans la société dans son ensemble et qu'il doit rester une voie d'éducation et de formation permettant de répondre aux nombreux défis à venir (réindustrialisation, transition énergétique, développement durable, développement du numérique, accompagnement de la personne ...).

Le SNUEP-FSU considère que tous ces sujets nécessitent et méritent enfin une attention et un travail approfondi qui ne peuvent plus être relégués ou traités à la marge. Au regard de l'intérêt que vous portez, notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à l'égalité, le SNUEP-FSU souhaite une audience dans les meilleurs délais.

BAC PRO G. A. HALTE AU SACCAGE ! >

Le Bac Pro Gestion Administration (fusion des bacs secrétariat et comptabilité) a été imposé à la profession et aux élèves en 2011 malgré un vote en « contre » au CSE.

Depuis ce passage en force, le SNUEP-FSU alerte le ministère sur les dérives et les incohérences de cette filière qui ont profondément dégradé les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es. Suite à nos interpellations et à nos interventions en CHSCT, la DGESCO a enfin décidé début 2014 d'organiser des groupes de travail pour, dans un premier temps, pallier les problèmes urgents et, dans un second temps, élaborer un bilan global.

Le SNUEP-FSU a participé aux 3 réunions, il est intervenu aussi dans plusieurs instances pour mettre en lumière la souffrance au travail patente des collègues et pour porter des propositions spécifiques immédiates à cette filière – notamment réinjecter un enseignement de comptabilité pour les élèves, harmoniser les consignes pédagogiques, déconnecter le passeport de compétences de la certification, former les PLP, utiliser des logiciels compatibles et gratuits... Le SNUEP-FSU exige aussi une remise à plat complète de cette filière tant les problèmes sont pléthoriques.

Après 10 mois de travail, aucune mesure concrète n'a encore été prise malgré l'urgence de la situation. Face à cet immobilisme de l'administration, sourde au quotidien très difficile des enseignant-es et des élèves de cette filière, le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des collègues à se faire entendre et à s'emparer de la campagne cartes-postales Bac Pro GA : halte au saccage ! lancée le 15 septembre par le SNUEP-FSU.

Ensemble, avec le SNUEP-FSU, nous devons contraindre le ministère à prendre des mesures immédiates pour les collègues et pour les élèves de GA mais aussi pour l'enseignement professionnel public sous statut scolaire !

Le secrétariat national

BAC G. A., DÉGRADATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : ÇA SUFFIT ! AVEC LE SNUEP-FSU, POSTEZ LES CARTES ! >

Communiqué du SNUEP-FSU
Paris, le 9 septembre 2014



**ANCIENNES ET ANCIENS
NON-TITULAIRES :
FIN DE LA CLAUSE BUTOIR ! >**

**Vous êtes lauréat-e
du concours 2014
ou d'une session antérieure,
vous avez accompli
des services d'enseignement
en tant que non-titulaire,
vous avez déjà été reclassé-e :**

**Vous avez jusqu'au
4 mars 2015
pour faire valoir
vos nouveaux droits.**

Depuis 1951, une clause butoir empêchait la prise en compte des services de contractuel-les réellement accomplis avant la réussite au concours (sous le prétexte que la rémunération comme stagiaire était meilleure que la situation de contractuel-le). La plupart du temps, ils obtenaient un reclassement à l'échelon 3. Soit une année prise en compte !

Après des années d'intervention contre la dégradation de la situation des ex-contractuel-les, le SNUEP-FSU a enfin obtenu que ce verrou saute !

Attention : pas de changement pour les services d'AED qui étaient bien pris en compte.

Le décret publié le 4 septembre 2014 prévoit que :

- Les services accomplis dans des fonctions du niveau de la catégorie A sont retenus à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et à raison des trois quarts au-delà de douze ans. Mais il n'est pas tenu compte des services lorsque l'interruption qui sépare leur cessation de la nomination dans le nouveau corps est supérieure à un an.

- Le décret ouvre la possibilité aux agent-es ayant été classé-es sous l'empire des anciennes règles de demander à bénéficier des nouvelles, mais sans que soient comptabilisés les services accomplis dans leur corps depuis leur nomination.

>> QUELLES DÉMARCHES ?

1- La demande doit être présentée dans un délai de 6 mois à compter de la date de publication du présent décret, c'est-à-dire jusqu'au 4 mars 2015.

2- L'administration vous communique une proposition de nouveau classement.

3- Vous disposez alors d'un délai de 2 mois pour faire connaître votre décision : accepter ce nouveau classement ou conserver l'ancien.

Le nouveau classement prend effet au 1^{er} septembre 2014.

Ce nouveau décret avantage les collègues reclassé-es depuis peu et qui ont derrière eux plusieurs années de contractuel-le.

N'attendez pas ! Déposez votre demande à l'administration pour savoir si vous seriez avantagé-e par ce nouveau reclassement.



À TOUTES ET TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE >

La rentrée sociale a été marquée par un changement de gouvernement. Mais si les ministres se succèdent, les problèmes et les inquiétudes demeurent : emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, salaires, prestations sociales, sortie de crise, avenir de la Fonction publique et des services publics... La politique d'austérité se poursuit. Quel avenir prépare-t-on ainsi ? Le déficit de confiance en l'avenir est réel. Pourtant la France est un pays riche. C'est la deuxième puissance européenne, la cinquième puissance mondiale. Et la France est riche aussi de son modèle social, de sa Fonction publique, de ses services publics, de sa culture, de ses valeurs de liberté, de fraternité et d'égalité. Tous les services que votre travail quotidien permet de rendre aux usagers en sont de beaux exemples.

A l'éducation, la santé, la justice, la culture, l'agriculture et l'écologie dans les collectivités territoriales... c'est vous qui faites vivre les services publics au quotidien et ce dans des conditions parfois difficiles. Plus que jamais, en cette période de crise, notre pays a besoin de vous. Et pourtant, votre engagement est loin d'être reconnu à sa juste valeur. Pour la FSU, il faut que cela change ! Alors que des entreprises bénéficient de cadeaux fiscaux sans contrôle suffisant ni garantie, le gouvernement réduit les dépenses publiques au détriment du pouvoir d'achat des salariés notamment des fonctionnaires et de la qualité des services rendus aux usagers. C'est socialement injuste et économiquement inefficace.

La FSU, convaincue qu'une autre politique sociale et économique est possible, continue d'exiger une meilleure répartition des richesses produites qui nécessite notamment une réelle réforme fiscale, une relance par l'augmentation du pouvoir d'achat, qui suppose aussi de mettre immédiatement fin au gel de la valeur du point d'indice et d'ouvrir sans délai des négociations salariales pour tous, d'investir dans tous les services publics et la Fonction publique, de créer les emplois nécessaires.

La Fonction publique avec l'ensemble des services publics doit pouvoir jouer tout son rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. Ces défis se relèvent dès l'École qui doit avoir les possibilités réelles de préparer l'avenir. Et l'ensemble de la Fonction publique doit avoir les moyens de rendre les services de qualité indispensables aux usagers sur tout le territoire. La FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle au XXIème siècle. La Fonction publique est bien un investissement et non une charge. C'est une chance pour notre société en quête de justice et de solidarité.

Dans ce moment de crise économique et sociale intense, à l'heure où il est question de réforme de l'État et de réforme territoriale, la FSU poursuit son action déterminée pour la défense et l'amélioration de la Fonction publique et la situation de toutes et tous ses agents. Elle recherche pour cela l'unité intersyndicale la plus large.

Pour renforcer la FSU, adhérez à l'un de ses syndicats qui représentent votre profession.

Avec la FSU, restons mobilisé-es pour faire entendre votre voix, pour défendre vos droits et le service public.

Lettre aux agent-es
Bernadette Groison,
Secrétaire générale de la FSU



JEUNES SANS-PAPIERS LETTRE AU 1^{ER} MINISTRE >

Lettre au 1^{er} ministre
Bernadette Groison,
Secrétaire générale de la FSU
Les Lilas, le 4 septembre 2014

Monsieur le Premier Ministre,

La France est une terre d'immigration, elle doit être une terre d'accueil et d'intégration.

L'Éducation est un droit dans notre pays pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. La France s'est d'ailleurs engagée à ce sujet au plan international et ce principe est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et rappelé dans notre Code de l'Éducation.

La FSU est particulièrement attachée à ce droit à l'éducation pour tous les élèves et les étudiant(e)s. Il est aussi un devoir de justice, d'égalité et de liberté pour notre société d'offrir ainsi à ces jeunes la possibilité de se construire un avenir.

Or, aujourd'hui encore, des jeunes sans papiers se trouvent dans de grandes difficultés pour poursuivre leurs études et leur formation dans de bonnes conditions et parfois même ils sont exclus de l'École. C'est le risque actuellement pour : Matsy Amongo (20 ans, jeune majeure de nationalité congolaise (RDC), actuellement au Centre de rétention de Rennes et menacée d'expulsion immédiate ; Bolortuya Enkhtur, lycéenne du Havre depuis 2010 actuellement au centre de rétention administratif d'Oissel ; Mme et M. Makoev et leurs enfants âgés de 9 ans et 3 ans, nés en France. Ils sont originaires de Géorgie et en France depuis 4 ans et demi ; Mme et M. Levan et leur fille de 11 ans, qui doit entrer en 6^{ème}, et leurs fils de 8 ans et 3 ans et demi, originaires de Géorgie, ils sont en France depuis août 2011 ; Amadou Woury Balde, universitaire à Montpellier. Nous n'oublions pas non plus les familles assignées à résidence comme la famille Maka (2 enfants scolarisés) à Lure qui a fui la Géorgie ou la famille Manoukian (3 enfants dont 2 scolarisés) à Creil originaire d'Arménie et qui doivent se rendre tous les jours au commissariat.

La FSU est aussi très inquiète de la situation des mineurs isolés étrangers sur notre territoire pour qui la situation n'est pas réglée même s'ils sont scolarisés.

La FSU considère que l'Éducation doit permettre à chaque jeune de devenir un citoyen libre et autonome. Il est indispensable de mettre un terme aux expulsions dans le respect de la circulaire 123421C de 2012.

Il est nécessaire de permettre la régularisation de tous ces jeunes, et de leur famille, par l'obtention d'un titre pérenne. La FSU demande de longue date que la scolarisation des enfants soit un élément déterminant d'appréciation pour les décisions de régularisation.

Il apparaît enfin utile de proposer une nouvelle loi permettant de clarifier l'ensemble de cette politique.

En espérant que ce courrier retienne votre attention et permette une suite favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT >

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement arrive à l'examen du Parlement. La FSU fait le point sur ce sujet.

Les discussions sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement commencent le 9 septembre à l'Assemblée nationale, faisant suite à la réunion en juillet dernier à la commission des affaires sociales.

La FSU s'est félicitée de l'annonce d'une loi d'orientation et de programmation qui embrasse toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge.

À l'entrée de la concertation en septembre 2013, elle regrettait néanmoins le manque d'ambition et le manque de visibilité globale de la réforme. Depuis, le projet s'est appauvri puisque le deuxième volet relatif à la prise en charge en établissement n'est plus programmé alors qu'il y a une impérieuse nécessité de réviser les tarifs des EHPAD et de diminuer le reste à charge des intéressés et de leurs familles.

La FSU rappelle que les réponses que doit apporter la loi doivent s'inscrire dans le cadre d'une prise en charge publique et solidaire, ce qui pose nécessairement la question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale, mais aussi celle des moyens consacrés au développement des services publics.

Notre pays doit consacrer une part plus importante de ses richesses à l'accompagnement des personnes âgées. Ce n'est malheureusement pas le cas. Nombre d'associations s'alarment de l'insuffisance des financements. La FSU dénonce l'annonce de Laurence Rossignol sur le report à la mi-2015 de la mise en œuvre effective des mesures votées, alors qu'elle était prévue au 1^{er} janvier 2015. De ce fait, la CASA, prélevée depuis 2013 sur les retraités-imposables sera détournée de son premier objectif. C'est une situation fort préjudiciable pour les personnes âgées dont la situation connaît de fortes dégradations.

Les mesures prévues – même limitées – sont attendues depuis trop longtemps.

La FSU demande instamment que les organisations syndicales représentatives des retraités participent aux décisions qui concernent retraités et personnes âgées. Elle s'est ainsi félicitée par exemple de l'augmentation même trop modeste de l'APA, comme de l'institution du droit au répit.

L'offre de logement doit être plus diversifiée, augmentée, accessible financièrement. Il faut une politique plus volontariste en matière de rénovation et de construction de structures publiques adaptées et adaptables. Une politique nationale doit être engagée pour lutter contre les inégalités territoriales (tarification, structures diverses d'accueil...) et le mal-logement dont beaucoup de personnes âgées sont aujourd'hui victimes. Compte tenu de l'insuffisance de construction de logements sociaux et du détricotage de la loi ALUR, la situation est préoccupante.

Le développement des géron-technologies doit notamment être pensé dans le cadre de financements solidaires qui garantissent un égal accès de tous ceux qui en ont besoin.

Pour faciliter la mobilité des personnes en perte d'autonomie, il faut améliorer l'accès aux transports publics (horaires, coûts) et mieux adapter ces derniers, en lien avec la problématique des personnes en situation de handicap. Vu la diversité des opérateurs dans ce domaine, il y a besoin de coordonner les politiques d'aménagement et d'adaptation.

La prise en charge de la perte d'autonomie ne peut décemment pas reposer sur des personnels précaires en quête d'insertion. Il faut faire preuve d'ambition à la fois pour les jeunes et pour les personnes âgées dépendantes et assurer aux personnels une qualification, une formation initiale et continue et un statut. Les formations existent déjà. Il convient de développer et de revaloriser ces filières. **La FSU rappelle sa proposition que la compensation de la perte d'autonomie se fasse dans le cadre du service public avec des personnels plus nombreux, bien formés, qualifiés, reconnus, protégés par un statut (fonction publique territoriale par exemple).** La FSU entend intervenir dans le débat pour obtenir qu'une loi conforme aux attentes soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

*Note de presse de la FSU
Les Lilas, le 9 septembre 2014*

Collectif Éducation contre les
LGBTphobies en milieu scolaire
FCPE, CFDT formation et
enseignement privé, CGT Ferc, FSU,
SGEN CFDT, SUD éducation, UNEF,
FIDL, UNL

LOIRE ATLANTIQUE : REFUSER LES PRESSIONS DES OBSCURANTISTES ! >

Plusieurs établissements scolaires du premier et du second degré de Loire Atlantique ont reçu fin août un courrier signé de La Manif Pour Tous et des « vigi-gender » qui ne prête pas à confusion : malgré le ton mielleux et hypocrite, il s'agit ni plus ni moins d'une tentative inacceptable de pressions et d'ingérence par rapport à la liberté pédagogique des enseignant-es, et de déni des programmes officiels de l'Éducation nationale. Ce courrier reprend un certain nombre de rumeurs complètement fausses sur une supposée « théorie du genre ». C'est inadmissible !

Oui, l'École a une mission d'éducation, et pas seulement d'instruction !

Oui, l'Égalité s'apprend, et doit donc être enseignée !

Le rapport de l'Inspection Générale de mai 2013 a mis en évidence que les textes officiels ne suffisent pas pour s'attaquer aux inégalités de genre et aux violences et discriminations sexistes, et qu'il faut des dispositifs volontaristes pour lutter contre les stéréotypes qui les alimentent.

Non, déconstruire les stéréotypes n'entraîne pas l'indifférenciation !

Cela favorise au contraire la diversité des individu-es et l'épanouissement des enfants ! Ils et elles pourront choisir alors sans complexe leurs loisirs, leurs études, leur profession, leur façon de vivre et d'être.

S'il est sain et légitime que des débats aient lieu, il est inacceptable que ces groupes essayent de contrôler ou de surveiller le choix des manuels scolaires, le contenu des bibliothèques scolaires ou la destination des sorties (choix qui relèvent de la liberté pédagogique des équipes éducatives), pour imposer une censure selon leurs critères inégalitaires de défense des stéréotypes.

Il est inacceptable que de tels lobbies tentent de remettre en question l'éducation affective et sexuelle, et de dis-

créditer les interventions en milieu scolaire des associations qui luttent contre les discriminations (et qui ont reçu un agrément de l'Éducation nationale). Ce sont justement ces interventions qui permettent notamment aux jeunes en questionnement sur leur orientation ou identité sexuelles (LGBT) de se (re) construire, voire d'échapper à la déscolarisation, à la dépression ou au suicide provoqués par un climat scolaire homophobe lesbophobe biphobe et transphobe !

Alors qui est vraiment soucieux du bien-être de chacun et chacune ?

Qui se place vraiment du côté de l'intérêt des enfants et des adolescent-es ?

Le Collectif condamne fermement cette tentative d'ingérence, et apporte son soutien aux personnels et aux associations qui, dans le cadre de leur mission de service public, chaque jour dans les établissements, font un travail remarquable pour que chaque élève quel que soit notamment son genre et/ou son orientation sexuelle puisse réussir et s'épanouir librement à l'école.

Le Collectif demandera très prochainement à rencontrer la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

>> *Enseignement professionnel : la situation se dégrade.*

Entretien avec Jérôme Dammerey.

[Vousnousils, le 12 septembre 2014](#)

>> *La Fédération syndicale unitaire a fait le point sur l'état de la profession en cette rentrée.*

[La Montagne, 12 septembre 2014](#)

>> *Le syndicat FSU craint pour l'avenir de l'école dans le Lot.*

[La Vie Quercynoise, 11 septembre 2014](#)

>> *Nouvelle manifestation pour titulariser les enseignants à Créteil.*

[94.citoyens.com, 10 septembre 2014](#)

>> *La FSU défend l'école rurale du Lot.*

[La Dépêche, 8 septembre 2014](#)

>> *FSU et inégalités territoriales.*

[Sudouest, 5 septembre 2014](#)

Du 27 novembre au
4 décembre 2014
je vote 

SNU. EP
F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!